



VENDEUR SPÉCIALISÉ EN PHARMACIE

Le vendeur spécialisé travaille sous la responsabilité du pharmacien. Un secteur de produits parapharmaceutiques lui est attribué. Il en réalise les ventes.

Plus largement, il accueille, renseigne et sert le client. Il le redirige vers un pharmacien ou un préparateur pour la délivrance des ordonnances et des médicaments.

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette page sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Relation clientèle

- Accueillir le client
- Informer et conseiller le client sur les produits parapharmaceutiques
- Vendre au client les produits adaptés à ses besoins
- Mettre en œuvre la politique commerciale et marketing définie par le titulaire

Animation commerciale du point de vente

- Organiser l'espace de vente
- Optimiser l'offre produit
- Mettre en œuvre une politique commerciale pour le rayon
- Organiser des animations en lien avec les laboratoires dermo-cosmétique
- Réaliser des vitrines

Approvisionnement des rayons

- Gérer les stocks
- Réassortir les rayons
- Vérifier les dates de péremption

- Passer les commandes auprès des commerciaux
-

VOIES D'ACCÈS

Pas de diplôme obligatoire pour exercer le métier, mais une formation est recommandée.

Plusieurs formations sont possibles :

- Bac professionnel Métiers du commerce et de la vente, il est orienté tout commerce mais un contrat d'apprentissage peut être réalisé en pharmacie ;
- Bac professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie ou Titre Conseiller de vente en parfumerie et cosmétique (niveau Bac).
Ces deux formations couvrent davantage le domaine de la parapharmacie.
- BTS Diététique, il permet à son titulaire et à la pharmacie de délivrer des conseils à la clientèle en matière de nutrition.

Seules les certifications inscrites au RNCP et en cours de validité, lors de la mise à jour de cette page sont répertoriées. Cette liste est susceptible d'évoluer. Pour plus d'informations, consulter le site de France Compétences.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

En pharmacie, l'évolution professionnelle possible est de devenir préparateur. Pour cela, l'obtention du brevet professionnel de préparateur en pharmacie est obligatoire.

La formation se déroule en alternance sous contrat de travail.
